

CHAMPIONNATS D'EUROPE ROUTE 2016 UEC  
**PLUMELEC-MORBIHAN-BRETAGNE**  
**(FRANCE)**

14-18 SEPTEMBRE 2016

**GUIDE TECHNIQUE**  
**(24.08.2016)**

## COMITE D'ORGANISATION

Comité d'Organisation	Fédération Française de Cyclisme
Président FFC & UEC	David LAPPARTIENT (France)
Directeur Général FFC	Arnaud COURTIER (France)
Responsable des Activités Sportives FFC	Anne LE PAGE (France)
Coordinateur Route FFC	Alexandre FOUREZ (France)
Chargé de Projet FFC	Brendan GICQUELLO (France)
Délégué Technique UEC	Vladimiro PETSAS (Greece)

## COMPOSITION DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

Président du Collège du Jury	Panel Alain KOSZYCZARZ (France)
Commissaire UCI 1	Eddy BUCHETTE (Luxembourg)
Commissaire UCI 2	Max MICHAUD (France)
Commissaire National moto 1	Didier RAFINESQUE (France)
Commissaire National moto 2	Eric PUREN (France)
Commissaire National moto 3	Jacques MICHEL (France)
Commissaire National – Juge Arrivée	Yann ROBIC (France)
Commissaire National - Secrétaire	Damien QUILLIVIC (France)
Chronométrage	MATSPORT TIMING

## OFFICIELS UEC

Président UEC	David LAPPARTIENT (France)
Vice-Présidents UEC	Harald Tiedemann HANSEN (Norvège) Alexander GUSYATNIKOV (Russie) Madis LEPAJOE (Estonie)
Membres du Comité Directeur UEC	Saskia CAPELLO (Pays-Bas) Martin WOLF (Allemagne) Tomaz POLJANEC (Slovenie)
Secrétaire Général UEC	Enrico DELLA CASA (Italie)

Commission Route UEC

Yvonne MATTSSON (Suède), Président  
Cordiano DAGNONI (Italie), Membre  
Umberto LANGELLOTTI (Monaco), Membre

Attaché de Presse UEC

Stefano BERTOLOTTI (Italie)

Photographes UEC

Roberto BETTINI (Italie)  
Ilario BIONDI (Italie)

## CONTROL ANTIDOPAGE

CADF

Daniel MARCOUX (France)

## VOYAGE ET HEBERGEMENT

Les frais de voyage et hébergement pour et depuis la France sont à la charge des Fédérations Nationales.

Aéroport le plus proche: Nantes

Tous les participants devront être en possession d'un passeport ou carte d'identité valables. Les procédures pour l'obtention du VISA d'entrée devront être respectées.

Tous les coureurs et accompagnateurs devront être en possession d'une assurance en cours de validité pour le territoire français (Communauté Européenne).

## VISA

Chaque Fédération est responsable pour les demandes et obtentions des documents nécessaires pour leur entrée en France.

Les demandes de lettre d'invitation sont à envoyer à l'UEC: [mail@uec.ch](mailto:mail@uec.ch)

## AMBULANCES URGENCES

tél. 112

## HOPITAUX

### CENTRE HOSPITALIER DE BRETAGNE SUD - Hôpital Chubert

20, Boulevard Maurice Guillaudot (près de la gare SNCF)

B.P. 70555

56017 VANNES CEDEX

Tél. : +33 (0)2.97.01.41.41 (accueil)

+33 (0)2.97.01.41.30 (urgences)

### CENTRE HOSPITALIER DU CENTRE BRETAGNE

Hôpital de Pontivy

Place Ernest JAN

56300 PONTIVY

Tél. : +33 (0)2.97.28.40.40 (accueil)

## POLICE

Gendarmerie Nationale (Josselin) : +33 (0)2 97 22 20 26

## ACCRÉDITATIONS

Les accréditations seront disponibles à partir du mardi, 13 septembre auprès de la permanence technique conformément aux horaires ci-après.

Nous vous demandons de bien vouloir être en possession des accréditations nécessaires avant de vous rendre sur les différents sites de l'évènement. Les accréditations devront être visibles à chaque contrôle de sécurité.

## PERMANENCE TECHNIQUE - HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi 13 Septembre	15:00 – 19:00
Mercredi 14 Septembre	09:00 – 13:00 / 15:00 – 19:00
Jeudi 15 Septembre	09:00 – 13:00 / 15:00 – 19:00
Vendredi 16 Septembre	09:00 – 13:00 / 15:00 – 19:00
Samedi 17 Septembre	09:00 – 13:00 / 15:00 – 19:00
Dimanche 18 Septembre	09:00 – 13:00

## ACCREDITATION PRESSE

Les demandes d'accréditation Presse devront être effectuées on-line sur le site internet de l'UEC: [www.uec.ch](http://www.uec.ch) (page dédiée)

Les accréditations presse et chasubles pour les photographes seront disponibles au centre de presse à partir du 12 septembre.

Pour toute demande veuillez contacter l'attaché de presse UEC, Stefano Bertolotti - [s.bertolotti@uec.ch](mailto:s.bertolotti@uec.ch)

## RÉUNIONS TECHNIQUES

### 1. Confirmation des partants – contrôle des licences et maillots – distribution des dossards

*Lieu* : Complexe sportif de la Madeleine – 56420 Plumelec

Mardi 13 Septembre – de 13:30 à 17:00

- Contrôle des licences
- Confirmation des partants
- Contrôle des maillots (contre la montre et course en ligne)

Les chefs d'équipe devront confirmer les partants, présenter toutes les licences des coureurs (avec passeports ou cartes d'identité pour les juniors) ainsi que le maillots contre-la-montre et course en ligne.

Les dossards seront distribués lors du contrôle des licences.

### 2. Réunion technique – Mardi 13 Septembre – 18h00

Vu le nombre important des Fédérations enregistrées nous vous demandons de limiter à deux représentants par nation la participation à la réunion technique.

*Lieu* : Parc des Sports Charles Ehrmann

La participation à la réunion technique est demandée pour :

- Le représentant du Comité d'organisation
- Le représentant du Comité Directeur UEC
- Le délégué technique UEC
- Les commissaires UCI et nationaux
- Les chefs d'équipe
- Les inspecteurs anti-dopage

## RÉUNIONS OFFICIELLES

### Mardi 13 Septembre

13:00 - 13:30	Réunion du Collège des Commissaires
13:30 - 17:00	Vérification des licences – confirmation des partants – Contrôles des maillots Distribution des dossards et transpondeurs
18:00 – 19 :00	Réunion technique – Chefs d'équipe
19:00	Distribution des listes de départ Courses contre-la-montre (toutes les catégories)

## HORAIRES DES COURSES

### Mercredi 14 Septembre

09:30	Femmes Juniors - contre-la-montre	12,9 km
12:00	Hommes Juniors - contre-la-montre	25.0 km
14:30	Hommes U23 - contre-la-montre	25,0 km

### Jeudi 15 Septembre

10:30	Femmes U23/Élite - contre-la-montre	25.0 km
14:00	Hommes Élite - contre-la-montre	44.0 km

### Vendredi 16 Septembre

10:00	Femmes Juniors - course sur route	69,5 km
13:30	Hommes Juniors - course sur route	125,1 km

### Samedi 17 Septembre

09:00	Hommes U23 Juniors - course sur route	152,9 km
14:00	Femmes U23 et Élite - course sur route	111,2 km

### Dimanche 18 Septembre

10:30	Hommes Élite - course sur route	236,3 km
-------	---------------------------------	----------

## ZONES DE DÉPART ET ARRIVÉES

### Femmes Juniors: Contre-la-montre

Départ :	Place de l'Eglise – 56420 Plumelec
Arrivée :	Sommet Côte de Cadoudal - D126 – 56420 Plumelec

### Toutes les autres categories – Contre-la-montre

Départ :	Rue du Canal – 56120 Josselin
Arrivée :	Sommet Côte de Cadoudal - D126 – 56420 Plumelec

### Course sur route (toutes les catégories)

Départ et arrivée :	Sommet Côte de Cadoudal - D126 – 56420 Plumelec
---------------------	---

## REGLEMENTS PARTICULIERS DE L'ÉVENEMENT

### ARTICLE 1. REGLES GENERALES

- 1.1 Les Championnats d'Europe sur route 2016 sont organisés par l'Union Européenne de Cyclisme (UEC) en collaboration avec la Fédération Française de Cyclisme. La partie technique est coordonnée par la compagnie ASO.
- 1.2 L'évènement est organisé conformément aux règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI) et ces règlements seront la référence pour tout ce qui n'est pas mentionné par le courant document.
- 1.3 Les Championnats d'Europe sur route prévoient des courses contre-la-montre et des course sur route du 14 au 18 septembre 2016.  
Les Championnats sont exclusivement ouverts aux équipes nationales et aux coureurs enregistrés par leur Fédération Nationale.

### ARTICLE 2. TYPE D'ÉVÈNEMENT

- 2.1 Les Championnats sont ouverts aux coureurs des catégories: Femmes Juniors, Hommes Juniors, Femmes U23/Femmes Elite, Hommes U23 et Hommes Elite. L'évènement est enregistré au calendrier UCI comme Championnat Continental (CC).
- 2.2 Conformément aux articles UCI 2.10.008 et 2.10.017 les points suivants sont attribués au classement UCI :

Place	Points			
	Élite Course sur route	Élite CLM	Under 23 Course sur route	Under 23 CLM
1°	250	70	80	16
2°	200	55	56	11
3°	150	40	32	6
4°	125	30	24	5
5°	100	25	20	4
6°	85	20	16	2
7°	70	15	12	
8°	60	10	8	
9°	50	5	7	
10°	40	3	6	
11°	30		5	
12°	25		3	
13°	20			
14°	15			
15°	10			
16°	5			
17°	5			
18°	5			
19°	3			
20°	3			

### ARTICLE 3. PARTICIPATION

3.1 Les Fédérations nationales peuvent enregistrer les coureurs suivants :

#### **FEMMES JUNIORS - HOMMES JUNIORS**

#### **FEMMES U23 - HOMMES U23**

#### **FEMMES ELITE - HOMMES ELITE**

Contre-la-montre - 2 coureurs par nation / par catégorie

Note:

- à partir de 2017 les coureurs U23 qui ont participé aux Championnats d'Europe contre-la-montre dans la catégorie Elite lors des éditions précédentes ne pourront plus être alignés au départ de la catégorie U23 ;
- les FN pourront engager 2 athlètes Femmes U23 et 2 athlètes Femmes Elite ;
- Femmes Elite et Femmes U23 : les 2 catégories participant ensemble. Les cérémonies protocolaires suivantes seront organisées :
  - 1) podium Femmes: les meilleures 3 athlètes
  - 2) podium Femmes U23: les meilleures 3 athlètes Femmes U23

#### **FEMMES JUNIORS - HOMMES JUNIORS - HOMMES U23**

Course sur route - 6 coureurs par nation/par catégorie

Note:

- à partir de 2017 les coureurs U23 qui ont participé aux Championnats d'Europe course sur route dans la catégorie Elite lors des éditions précédentes ne pourront plus être alignés au départ de la catégorie U23.

#### **FEMMES ELITE (& U23 ensemble)**

Course sur route - 8 coureurs par nation (mais max. 6 par catégorie)

Note:

- les 2 catégories participant ensemble. Les cérémonies protocolaires suivantes seront organisées :
  - 1) podium Femmes: les meilleures 3 athlètes
  - 2) podium Femmes U23: les meilleures 3 athlètes Femmes U23

#### **HOMMES ÉLITE**

Course sur route

Classements UCI: somme des classements UCI World Tour (mise à jour UCI 21.08.2016) & UCI European Tour (mise à jour UCI 14.08.2016)

Classement par nations	1 à 10:	9 coureurs
Classement par nations	11 à 20:	6 coureurs
Classement par nations	21 à 30:	3 coureurs
Classement par nations	31 à 50:	1 coureur
(nation hors classement 1 coureur)		

Note: Les places non utilisées seront redistribuées aux nations classées de la 11<sup>ème</sup> à la 50<sup>ème</sup> place.

Classements UCI: somme des classements UCI World Tour (mise à jour UCI 21.08.2016) & UCI European Tour (mise à jour UCI 14.08.2016)			
Rang	Pays	Points	Quotas par nation
1	BELGIQUE	6337	9
2	FRANCE	5720	9
3	ITALIE	4472,75	9
4	ESPAGNE	4354	9
5	GRANDE BRETAGNE	3847	9
6	PAYS BAS	3497,5	9
7	NORVÈGE	3011	9
8	ALLEMAGNE	2559	9
9	DANEMARK	2436,5	9
10	SUISSE	2228,67	9
11	POLOGNE	2134,5	6
12	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	1982	6
13	RUSSIE	1980	6
14	PORTUGAL	1927	6
15	UKRAINE	1798,32	6
16	SLOVÉNIE	1729	6
17	SLOVAQUIE	1415,5	6
18	AUTRICHE	1275	6
19	IRLANDE	1220	6
20	ESTONIE	1189	6
21	LITHUANIE	1052	3
22	LUXEMBOURG	876	3
23	BIÉLORUSSIE	823,25	3
24	CROATIE	695	3
25	LETTONIE	652	3
26	AZERBAIDJAN	505	3
27	ROUMANIE	470	3
28	TURQUIE	449	3
29	GRÈCE	423	3
30	BULGARIE	381	3
31	SERBIE	360	1
32	SUÈDE	269	1
33	FINLANDE	232	1
34	ISRAËL	191	1
35	ALBANIE	169	1
36	MOLDAVIE	156	1
37	HONGRIE	150	1
38	CHYPRE	149	1
39	GEORGIE	143	1
40	KOSOVO	134	1
41	BOSNIE & HERZEGOVINE	124	1
42	MONTÈNEGRO	100	1
43	FYR MACEDONIE	0,33	1
NATIONS NON CLASSÉES			
	ANDORRE		1
	ARMENIE		1
	ISLANDE		1
	LIECHTENSTEIN		1
	MALTE		1
	MONACO		1
	SAN MARIN		1
NOMBRE TOTAL DE COUREURS			200

Note: Les places non utilisées seront redistribuées aux nations classées de la 11<sup>ème</sup> à la 43<sup>ème</sup> place ainsi qu'aux nations non classées.

- 3.2 Pour toutes les épreuves et catégories les Champions d'Europe sortants pourront être ajoutés au quota maximum de leur nation pour autant qu'ils/elles restent éligibles dans la même catégorie.
- 3.3 Les Fédérations Nationales devront enregistrer leurs coureurs directement sur le site internet de l'UEC ([www.uec.ch](http://www.uec.ch)).

#### **Délai d'enregistrement lundi 05 septembre minuit.**

Conformément au nombre maximum d'athlètes enregistrés les Fédérations Nationales pourront ajouter les coureurs de réserve suivants:

- Max 2 coureurs de réserve par catégorie pour les épreuves contre-la-montre
- Max 4 coureurs de réserve par catégorie pour les épreuves sur route

La confirmation des coureurs partants ainsi que la distribution des dossards sont prévues le 13 septembre de 13:30 à 17:00.

Tous les coureurs participants devront être confirmés par un représentant officiel de leur Fédération Nationale respective avant la réunion technique.

- 3.4 L'âge des coureurs U23 et Juniors est défini par les règlements UCI.

#### **ARTICLE 4. REUNION TECHNIQUE CHEFS D'EQUIPE**

- 4.1 La réunion technique, organisée conformément à l'article 1.2.087 des règlements UCI en présence des Membres du Collège des Commissaires, est prévue le 13/09/2016 à 18:00 adresse : Complexe sportif de la Madeleine – 56420 Plumelec
- 4.2 du 16.09.2016 au 18.09.2016, une permanence technique de course sera disponible en proximité du départ et de l'arrivée une heure avant chaque départ et 30 minutes après la fin de chaque épreuve.

#### **ARTICLE 5. ORDRE DE DEPART CONTRE-LA-MONTRE – PROCEDURE DE DEPART POUR LES COURSE SUR ROUTE**

- 5.1 Les listes de départ pour les contre-la-montre seront préparées par le Collège des Commissaires et Délégué Technique UEC. Elles seront distribuées aux Chefs d'Equipe au terme de la réunion technique.
- 5.2 Pour les courses sur route avant chaque épreuve, les équipes nationales au complet devront se présenter au podium de signature.  
Le podium de signature sera ouvert 45 minutes avant chaque départ et sera fermé 10 minutes avant chaque départ.  
Les coureurs qui n'auront pas signé ne pourront prendre le départ.

#### **ARTICLE 6. CONTROLE DES VELOS ET EQUIPEMENT**

- 6.1 Pour les contre-la-montre chaque vélo sera contrôlé par les Commissaires UCI. Chaque coureur devra présenter son vélo pour le contrôle au moins 15 minutes avant son départ.
- 6.2 Pour les catégories Femmes Juniors et Hommes Juniors contre-la-montre une vérification des braquets sera effectuée à l'entrée de la zone de départ.  
Pour les courses en ligne ce contrôle sera effectué jusqu'à 15 minutes avant le départ.
- 6.3 Au terme de ces contrôles les coureurs ne pourront plus utiliser leur vélo à l'extérieur de la zone de contrôle.
- 6.4 Lors des contre-la-montre, le remplacement d'équipement pourra intervenir depuis la voiture de l'équipe.  
Lors des courses sur route le remplacement de matériel pourra intervenir à chaque tour aux tentes des équipes et :
  - Depuis les voitures neutres en course pour les catégories Femmes Juniors et Hommes Juniors ;
  - Depuis les voitures neutres en course et les voitures des équipes suiveuses pour toutes les autres catégories.

## ARTICLE 7. RADIO TOUR

- 7.1 Les informations de course seront retransmises par Radio Tour à chaque épreuve. La fréquence sera communiquée lors de la réunion technique.
- 7.2 Les radios seront remises aux chefs d'Equipe chaque jour une heure avant le départ de chaque épreuve. Les Chefs d'Equipe devront signer un formulaire à la réception et restitution de son poste radio. Les radios devront être restituées au terme de chaque épreuve.

## ARTICLE 8. TEAM CARS

- 8.1 Les voitures des équipes pourront suivre la course pour les épreuves des Femmes U23/Elite, Hommes U23 et Hommes Elite. Conformément à l'article 2.2.032 des règlements UCI, les véhicules utilisés devront respecter une hauteur maximum de 1,66 mètres. Ce règlement ne s'applique par pour les courses contre-la-montre.
- 8.2 Pour ces catégories l'ordre des voitures sera déterminé par le Collège des Commissaires et Délégué Technique UEC conformément au nombre de coureurs par nation et critères de sécurité. Les nations avec un nombre réduit de coureurs seront appelées à diviser un même véhicule.

## ARTICLE 9. ASSISTANCE NEUTRE

- 9.1 L'assistance neutre sera garantie par: 3 voitures

## ARTICLE 10. RAVITAILLEMENT

- 10.1 Le ravitaillement n'est pas autorisé pour les course contre-la-montre.
- 10.2 Pour les courses sur route des catégories Hommes Juniors et Femmes Juniors le ravitaillement est autorisé jusqu'au dernier tour (non compris) au passage des boxes et depuis les voitures neutres.
- 10.3 Le ravitaillement depuis les voitures des équipes pour les catégories Femmes U23/Elite, Hommes U23 et Hommes Elite est autorisé à partir des km 50 et jusqu'à 20 km de l'arrivée.

## ARTICLE 11. TEMPS LIMITE

- 11.1 Il n'y a pas de temps limite pour les épreuves contre-la-montre. Pour les courses sur route les coureurs doublés seront mis hors course.
- 11.2 Conformément aux règlements UCI, art. 2.6.032, en cas exceptionnels uniquement, imprévisibles et de force majeure, le Collège des Commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur et du Délégué technique UEC.

## ARTICLE 12. CEREMONIES PROTOCOLAIRES

- 12.1 Conformément à l'article 1.2.112 des règlements UCI, les 3 meilleurs coureurs de chaque catégorie devront être présents à la cérémonie protocolaire et conférence de presse.
- 12.2 Pour les épreuves du contre-la-montre une zone «hot-seat» pour les meilleurs 3 temps réalisés sera disponible en proximité de la ligne d'arrivée. Pour les courses sur route les 3 meilleurs coureurs seront accompagnés à la zone des cérémonies par des chaperons qui endosseront un chasuble "Award ceremony".

## ARTICLE 13. CEREMONIES ET PLANCHE DE PRIX

### 13.1 Maillots et médailles

Au terme de chaque épreuve les 3 meilleurs coureurs recevront :

- 1<sup>ère</sup> place: Maillot de Champion d'Europe et médaille d'or
- 2<sup>ème</sup> place: Médaille d'argent
- 3<sup>ème</sup> place: Médaille de bronze

### 13.2 Planche de prix (montants en Euro) :

Place	JUNIOR HOMMES		JUNIOR FEMMES	
	CLM	Route	CLM	Route
1°	€ 380,00	€ 765,00	€ 380,00	€ 765,00
2°	€ 190,00	€ 575,00	€ 190,00	€ 575,00
3°	€ 115,00	€ 380,00	€ 115,00	€ 380,00
Total	€ 685,00	€ 1.720,00	€ 685,00	€ 1.720,00

Place	U23 HOMMES		U23 FEMMES	
	CLM	Route	CLM	Route
1°	€ 1.530,00	€ 1.915,00	€ 1.530,00	€ 1.915,00
2°	€ 765,00	€ 1.340,00	€ 765,00	€ 1.340,00
3°	€ 380,00	€ 765,00	€ 380,00	€ 765,00
Total	€ 2.675,00	€ 4.020,00	€ 2.675,00	€ 4.020,00

Place	ÉLITE HOMMES		ÉLITE FEMMES	
	CLM	Route	CLM	Route
1°	€ 4.000,00	€ 10.000,00	€ 4.000,00	€ 10.000,00
2°	€ 2.000,00	€ 5.000,00	€ 2.000,00	€ 5.000,00
3°	€ 1.000,00	€ 3.000,00	€ 1.000,00	€ 3.000,00
Total	€ 7.000,00	€ 18.000,00	€ 7.000,00	€ 18.000,00

## ARTICLE 14. CONTRÔLE ANTIDOPAGE

14.1 Les règlements UCI seront appliqués pour l'ensemble de l'évènement. Les contrôles antidopage se dérouleront sur la ligne d'arrivée (caravane).

## ARTICLE 15. PENALITÉS

15.1 Uniquement les pénalités prévues par les règlements UCI seront appliquées.

## ARTICLE 16. RESPONSABILITÉS

16.1 Les organisateurs et l'UEC ne pourront, en aucun cas, être tenus responsables en cas d'accidents ou dégâts matériels qui pourraient survenir lors des entraînements officiels et/ou compétitions.

16.2 Les organisateurs et l'UEC déclinent toute responsabilité envers les coureurs, accompagnateurs et tiers en cas d'accident.

**Pour tous les cas non prévus par le règlement particulier, celui de l'UCI sera @appliqué.**